



Garantie jeunes

Qui ? Quoi ? Comment ?

Qui ?

Jeunes de 18 à 25 ans révolus

- Quelque soit le niveau scolaire
- Ni en emploi
- Ni en formation
- Ni en études
- Sans soutien financier
- Cohabitant ou autonome
- Motivé pour trouver ou retrouver une activité professionnelle

Quoi ?

- Accompagnement intensif
 - En collectif: tous les jours entre 4 à 6 semaines dès l'entrée
 - En individuel: planification de façon hebdomadaire des démarches à effectuer
 - Versement de ressources : allocation forfaitaire et mensuelle de 492,57€ cumulable avec les autres aides sociales.
- N'entre pas dans le revenu fiscal, et est dégressive en fonction des heures travaillées dans le mois

Comment ?

Contrat réciproque d'engagement d'une durée de **12 mois**



La Mission locale

- Accompagnement
- Ateliers collectifs
- Suivi hebdomadaire
- Vérification des démarches

Le jeune

- Présence obligatoire
- Mise en situation professionnelle ou de formation
- Déclaration mensuelle des ressources d'activité

Programme d'accompagnement basé sur le principe de " L'emploi d'abord" et d'une pluralité des mises en situation professionnelle

L'accompagnement Garantie jeunes doit permettre au jeune:

- d'être autonome dans les actes de la vie quotidienne
- de développer sa propre capacité d'action
- de développer sa culture professionnelle
- de maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales
- D'appréhender le monde du travail de façon autonome

Contact: Maison de l'Emploi et de la Formation
6 rue de la Bonneterie – 02700 TERGNIER
Tél. : 03 23 57 52 67